

LES ICTHYOTOXIQUES DANS LA PECHE AFRICAINE

A. STAUCH

Durant nos prospections dans les Bassins tchadien, nigérien et, tout récemment, dans le bassin congolais, nous avons été frappés par la diversité des plantes que les pêcheurs connaissent et emploient pour empoisonner les eaux courantes et dormantes.

- Dans le bassin tchadien, nous avons noté l'emploi de *Balanites aegyptiaca* dont on pile l'écorce.
- Dans le bassin de la Benoué (affluent du Niger) les poisons végétaux sont beaucoup plus variés, nous y avons noté les piscicides suivants (nous avons indiqué entre parenthèses, la ou les parties de la plante utilisées) :

Momortica charantia (feuilles et fruits séchés)

Parkia filidicoidia (fruits mûrs)

Indigofera pilosa et *Indigofera hirsuta* (fruits mûrs)

Tepchrosia vogelli dont on trouve des plantations dans les agglomérations, dans les cultures vivrières, autour des cases et des écoles. Les feuilles et les jeunes branches sont pilées avant l'emploi.

Sisymbrium guineense (écorce)

Euphorbia camerunisa dont l'emploi, à fortes doses, risque d'être dangereux car le poisson ainsi tué peut provoquer des troubles gastriques après consommation.

Prosopis africana (gousses mures)

Sarcocephalus esculentus (écorce)

Adenium obaesum (matériel ligneux)

Moringa pterygosperma (écorce)

Crinum sp. (oignon)

Acacia ataxacantha (fleurs)

Ximenia amepista (écorce)

Zizithus mucronata (fleurs)

- Dans le Bassin congolais nous avons noté l'emploi des fruits d'une Loganiacée (*Antholleista* sp.) ainsi que les fruits d'un Raphia.
- O. Adam, dans son étude sur le lac Tumba, cite entre autres, l'emploi de *Pentaclethra*, *Tetrapleura*, *Maesopsis*, *Combretodendron* sp.
- A. R. Walter (*Bulletin de l'IEC* no 4, 5 et 6) cite les plantes suivantes qui sont employées au Gabon comme piscicides : *Pachyelasma tessmanii*, *Strychnos aculeata*, *Randia walkeri*.

Et naturellement, toutes ces listes sont loin d'être complètes.

D'antan, l'emploi de toutes ces plantes était réglementé coutumièrement du fait de leurs principes toxiques qui leur conféraient un caractère secret, magique. Seules certaines personnes de la société primitive avaient le droit d'en autoriser l'emploi. En outre les personnes autorisées à s'en servir, à côté de l'honneur que ce privilège présentait pour elles, devaient préalablement suivre un rituel comprenant certains interdits, des jeûnes et autres actes secrets.

D'autre part, ces pêches intéressaient toute la collectivité et donnaient lieu à des fêtes et autres réjouissances.

Or de nos jours, par l'évolution de la société africaine, le caractère magique tissé autour de ces pêches, n'est plus respecté. On ne se sert plus de ces plantes comme par le passé en des occasions exceptionnelles, réunissant alors tous les membres d'une même tribu, d'un même clan. Tout le monde les utilise aujourd'hui sans restriction aucune. Les enfants des écoles se servent du Tephrosia pour améliorer leur ordinaire. Le ravitaillement en protéines des grands centres dont la demande s'accroît de jour en jour, incite les pêcheurs à l'emploi des ichtyotoxiques permettant la récolte de quantités importantes sans grand effort. L'usage de tous ces piscicides n'est plus contrôlé coutumièrement.

En 1926 Th. Monod dans son livre : Les industries de la pêche au Cameroun, écrivait : " Cette pêche (au tephrosia) n'a aucun inconvénient pour l'indigène, le poisson demeurant comestible. Par contre un réel danger de cette méthode c'est souvent la destruction inutile des jeunes qui sont trop petits pour être ramassés. Il ne faudrait pourtant pas exagérer le péril et on peut se demander si la destruction par le poison est même appréciable à côté de celle par les causes naturelles (ennemis, dessiccation des mares, etc.). Je considère comme d'autant moins utile l'interdiction de la pêche au poison que l'application d'une telle décision serait dans la pratique absolument inopérante étant donné l'impossibilité matérielle de tout contrôle sérieux."

Mais en 35 années il y a eu beaucoup de changement en Afrique.

En effet, outre les ichtyotoxiques végétaux, nous avons noté, au cours de notre enquête, en certains endroits, l'emploi d'insecticides industriels (eldrine, lindane) comme poison de pêche, ces derniers étant plus efficaces encore que les poisons extraits des plantes. En Nigéria, nous avons également eu connaissance de l'emploi de certains savons pour tuer les poissons.

Il serait donc utile qu'une étude générale soit faite de l'influence exercée par l'emploi croissant des ichtyotoxiques sur l'équilibre des peuplements piscicoles ; au vu des conclusions de cette étude, il serait souhaitable que les Etats prennent les dispositions adéquates de réglementation et de contrôle de la pêche, tendant à conserver d'une part un capital précieux pour leur économie et en accroître d'autre part les intérêts annuels.